

Option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance

Établissement d'enseignement (CEGEP)

Depuis le 1^{er} avril 2006, toute la consommation de cet établissement est facturée au tarif M. Compte tenu de ses installations et de son profil de consommation, le client peut profiter de l'option d'électricité interruptible.

Description du bâtiment

- Superficie d'environ 50 000 m²
- Bâtiment de 3 étages hors sol
- Construit en 1974
- Capacité de 3 200 étudiants
- 80 classes, cafétéria, gymnase, laboratoires, ateliers et piscine

Description des systèmes mécaniques

Le CEGEP comprend les installations suivantes :

- 1 chaudière électrique de 2 880 kW
- 2 chaudières au gaz/mazout n° 2 de 3 000 kW chacune
- 10 systèmes de ventilation centraux dont 2 ayant un débit de 130 000 pcm chacun
- 1 refroidisseur centrifuge
- Production d'eau chaude domestique par les chaudières principales, au moyen d'un échangeur
- Commande centralisée de tous les systèmes de chauffage, de ventilation et de refroidissement, avec 1 216 points de mesure

Résumé des modalités de l'option d'électricité interruptible

- À la demande d'Hydro-Québec, le client réduit sa consommation électrique (utilise ses équipements de relève) durant une ou plusieurs périodes, en hiver, de manière à ne pas dépasser un seuil de puissance prédéterminé (puissance de base).
- Chaque période est de 4 heures (7 h à 11 h ou 17 h à 21 h, les jours ouvrables), et il ne peut y avoir plus de 25 périodes d'interruption par hiver (décembre, janvier, février et mars).
- L'avis d'interruption est donné par Hydro-Québec avant 15 h la veille d'une interruption.
- Pour l'hiver 2006-2007, un crédit fixe et un crédit variable seront appliqués à la facture d'électricité du client :
 - Crédit fixe : 1,25 \$/kW/mois même si Hydro-Québec ne demande aucune interruption.
 - Crédit variable : 7 ¢ par kWh interrompu (puissance délestée durant le nombre d'heures d'interruption).

Description de l'option

L'option d'électricité interruptible s'adresse aux clients de moyenne puissance qui peuvent, durant de courtes périodes en hiver, délester des charges électriques, celles-ci étant remplacées, au besoin, par des équipements de relève alimentés par d'autres sources d'énergie.

Utilisation de l'énergie – Avant le 1^{er} avril 2006

Type d'abonnement	Équipements	Consommation annuelle	Puissance moyenne appelée	FU*	Puissance appelée maximum	Coût total de l'électricité 2005
Abonnement au tarif BT	Chaudières électriques (chauffage/ECD**)	6 632 147 kWh	1 422 kW	53 %	2 401 kW	234 329 \$
Abonnement au tarif M	Autres installations électriques***	6 740 903 kWh	1 604 kW	48 %	1 930 kW	450 700 \$
						685 029 \$

* Le FU est basé sur des consommations mensuelles

** Chauffage/eau chaude domestique

*** Climatisation, éclairage, ventilation, cuisines, force motrice et autres

Utilisation de l'énergie – Depuis le 1^{er} avril 2006

Type d'abonnement	Équipements	Puissance de base	Puissance interruptible
Abonnement au tarif M	Tous les équipements*	1 930 kW	2 160 kW

* Comprend chauffage/eau chaude domestique et autres installations électriques

Notes :

1) À titre d'exemple, la puissance interruptible du client s'établit à 75 % de la puissance de la chaudière électrique de 2 880 kW, ce qui donne 2 160 kW.

2) L'abonnement au tarif M englobe les deux entrées électriques.

Calcul de la compensation financière offerte par Hydro-Québec

25 périodes d'interruption de 4 heures chacune

Crédit fixe – 1,25 \$/kW/mois	2 160 kW x 1,25 \$ x 4 mois d'hiver	10 800 \$
Crédit variable – 7 ¢/kWh	2 160 kW x 25 x 4 heures x 7 ¢	15 120 \$
Électricité non consommée	216 000 kWh x 2,74 ¢	5 918 \$
Coût du mazout n° 2	27 170 litres x 60 ¢	(16 302 \$)
		Avantage net 15 536 \$

10 périodes d'interruption de 4 heures chacune

Crédit fixe – 1,25 \$/kW/mois	2 160 kW x 1,25 \$ x 4 mois d'hiver	10 800 \$
Crédit variable – 7 ¢/kWh	2 160 kW x 10 x 4 heures x 7 ¢	6 048 \$
Électricité non consommée	86 400 kWh x 2,74 ¢	2 367 \$
Coût du mazout n° 2	10 868 litres x 60 ¢	(6 521 \$)
		Avantage net 12 694 \$

Notes :

1) À titre d'exemple, la même puissance est utilisée pour le calcul des crédits fixe et variable.

2) Le **crédit fixe** est accordé même si Hydro-Québec ne formule aucune demande d'interruption. Le **crédit variable** dépend du nombre d'interruptions requises par Hydro-Québec. À chaque interruption, le client bénéficie d'un montant net de 2,19 ¢/kWh : crédit variable de 7 ¢/kWh plus économie de 2,74 ¢ par kWh non consommé moins déboursé en mazout de 7,54 ¢/kWh.

3) Le coût évité pour chaque kWh interrompu est calculé au prix de la deuxième tranche du tarif M.

4) L'efficacité de la chaudière à mazout n° 2 est de 75 %.

Pour en savoir plus sur l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance, adressez-vous au représentant Hydro-Québec de votre région, ou consultez le document *Tarifs et conditions du distributeur* sur notre site Internet.

Forts en énergie

www.hydroquebec.com/affaires/moyen

Hydro-Québec

Réalisé par la direction principale – Communications
pour la direction – Efficacité énergétique

2006G732F,2M

